

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Poste et des Télécommunications

E.P.I.C Algérie Poste

22 JUIN 2025

Ilot n° 04 Zone d'Affaires Bab-Ezzouar Alger

NIF : 000216002104442

AVIS DE CONSULTATION



La Direction Générale d'Algérie Poste, lance une consultation n°19/DGAP/DIPB/2025 portant «Travaux de réaménagement du centre de calcul au niveau de complexe postal de Birtouta ».

La présente consultation, est destinée aux entreprises qualifiées justifiant les conditions d'éligibilité suivantes :

***Capacités professionnelles :** D'un certificat de qualification et de classification professionnelles catégorie trois « 03 » et plus « activité principale travaux de bâtiment » délivré par l'autorité compétente.

***Capacités techniques :** ayant réalisé au moins un (01) projet de construction, d'aménagement ou de réhabilitation au minimum, justifié par les attestations de bonne exécution ou PV de réception provisoire sans réserve ou PV de réception définitive.

Le groupement d'entreprise n'est pas autorisé pour la prise en charge de ce projet

Les candidats intéressés par cette consultation, sont invités à se présenter, personnellement ou par leur représentant dûment mandaté, pour retirer le cahier des charges à l'adresse suivante : « Direction Générale d'Algérie Poste, Direction Centrale des Marchés, 9ème étage bureau n°23, Ilot n°01 parcelle N°04 quartier des affaires, Bab Ezzouar-Alger », contre paiement de la somme non remboursable, de Deux Mille (2000,00 DA) dinars, à virer au compte courant postal : CCP n°380576 clé 80, ouvert au nom d'Algérie Poste.

- La durée de préparation des offres est fixée à Dix (10) jours à compter de la date de la publication de l'avis de consultation sur le site Web de l'Etablissement.
- La date limite de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres, de 08h00 à 12h00, heure limite, soit le 01 Juillet 2025 et ce à l'adresse citée ci-dessus.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 14 H 00, en séance publique, en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés par leurs soins